



## PROCES VERBAL DU CONSEIL EXECUTIF 17/01/2024

DATE: mercredi 17 janvier 2024

HEURE: 18h15

Lieu : Salle de réunion, LFIA + Salle virtuelle Zoom

LISTE DE PRESENCE				
MEMBRES DE DROIT / PARTICIPANT				
M. JULIEN LECAS - COCAC	EN VISIO			
MME. CATHERINE <b>DAUER - PROVISEURE</b>	EXCUSEE			
MME. EMMANUELLE <b>ALLIES - DIRECTRICE</b>	PRESENTE			
M. MOHAMED <b>Sidibé - Directeur administratif et financier</b>	PRESENT			
MEMBRES ELUS				
M. JEAN-LOUIS <b>FEGHALI - PRÉSIDENT</b>	PRESENT			
M. THOMAS LE GUEVEL - VICE-PRESIDENT	PRESENT			
MME. ENYONAM <b>DAGADU - TRESORIERE</b>	PRESENTE			
M. DAMAZ ALEXIS - VICE-TRESORIER	PRESENT			
Mme. MIRNA ABEL <b>Massih - Membre</b>	EXCUSEE			
Mme. LISA <b>POKU BOATENG - MEMBRE</b>	PRESENTE			
M. JEAN PAUL <b>NASSAR - MEMBRE</b>	PRESENT			
Mme. SOHAD <b>SALLOUM - MEMBRE</b>	PRESENTE			
Mme. EMMA TARRANT <b>TAYOU - MEMBRE</b>	PRESENTE			
M. FIRAS <b>Jaber - Membre</b>	PRESENT			
REPRESENTANTS DU PERSONNEL				
Mme. CECILE PHILIPPE REP. DES PERSONNELS	PRESENTE			
Mme. VALERIE FELGINES REP. DES PERSONNELS	PRESENTE			
Mme. CLAIRE <b>ENJUANES – E.M.F. E</b>	PRESENTE			
SECRETAIRE DE SEANCE				
Mme. NANAA APOKWOR <b>TETTEH – ASSISTANTE DAF</b>	PRESENTE			

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Accueil des nouveaux membres du Bureau exécutif ;
- 2. Présentation du rapport final du GRA (redressement fiscal);
- 3. Affecter les membres du Bureau exécutif aux commissions
- 4. Proposition d'embauche d'un personnel chargé des affaires institutionnelles et rattaché au Bureau exécutif
  + profil de poste + les compétences requises ;
- 5. Modalités d'engagement avec l'Université du Ghana et présentation des scenarios pour le projet d'expansion ;
- 6. Création d'un groupe de travail pour travailler sur la stratégie et les futurs projets d'établissement (sur le volet pédagogique) ;
- 7. Rapport de l'administration :
- Événements de 2024
- Expansion des locaux administratifs
- Paiement des salaires en Cedi (GHC)
- Politique d'amortissement des biens du LFIA
  - 8. Questions diverses





M. Feghali préside la séance. Il l'ouvre à 18h15. Le quorum étant atteint. Il remercie l'ensemble des membres du CA de leur présence et présente l'ordre du jour.

# APPROBATION DU PROCES-VERBAL (PV) DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 2023

M. Feghali soumet au vote pour approbation le dernier PV du Conseil exécutif.

Le dernier procès-verbal de la séance du 17 novembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ayant droit de vote.

## NOMBRE DE VOIX DELIBERATIVES PRESENTES : 9 PV du 17 Novembre 2023 : 9 POUR

#### 1. PRESENTATION DU RAPPORT FINAL DU GRA (REDRESSEMENT FISCAL)

Le lycée fait l'objet d'un contrôle fiscal qui couvre la période de 2016 à 2021. Le premier redressement présentait un montant de 3,2 millions €. L'audit précédemment concernait la période de 2011 à 2015 et a été réalisé sous l'empire de l'ancienne loi fiscale relative à l'impôt sur les revenus de certaines activités. Celle-ci exemptait le Lycée de payer des impôts sur les revenus de son activité.

La nouvelle loi 896 (promulguée en 2015) dispose que les tous revenus hors administration publique sont imposables et que des dérogations peuvent être accordées sur demande. Depuis ce changement législatif, le Lycée n'avait pas demandé de dérogation. Par conséquent, les revenus tirés des activités du Lycée, comme les frais de scolarité, devenaient imposables.

Le Cabinet TGS, qui nous conseille et accompagne sur les sujets fiscaux et d'audit comptable, a engagé des discussions avec l'autorité GRA (Trésor public du Ghana) et a soulevé des anomalies dans l'estimation de l'assiette et dans les dates.

Ce qui a finalement permis, dans le rapport final de la GRA, d'abaisser le redressement à €160.473,82 (impôt de €149.885,50 et retenue à la source de €10.588,27).

Au terme du rapport du contrôle fiscal, le Cabinet TGS a émis les recommandations suivantes :

- Afin de réduire la retenue à la source à 8%, les cotisations versées à l'AEFE doivent être comptabilisés comme des cotisations pour être membre de l'AEFE et comme des dépenses de développement de programmes et de transfert de technologie dans le cadre de l'association.
- Veuillez à ce que toutes les dépenses telles que les pénalités encourues par le LFIA ne soient pas classées comme telles à des fins fiscales. Elles doivent être déclarées comme frais de gestion administrative.
- La direction doit revoir la politique de provisionnement afin d'éviter que les créances irrécouvrables ne soient passées par pertes et profits de manière agressive. En outre, il doit y avoir des preuves documentaires de l'effort de recouvrement de l'école pour obtenir le paiement de la dette, par exemple des lettres juridiques ou des avis de la direction et des suivis pour le paiement. Par la suite, si les dettes passées en pertes et profits sont recouvrées, la direction doit s'assurer que les recouvrements effectués sont enregistrés dans le compte de résultat en tant que pertes et profits sur créances irrécouvrables. En outre, la direction doit être certaine de toutes les autres provisions, telles que le coût du risque juridique, avant de procéder à toute divulgation. Dans ce cas, les frais de justice pourraient être comptabilisés dans le compte de résultat avec un passif éventuel correspondant ou une dette au bilan plutôt qu'une provision.





- La direction doit s'assurer que tous les revenus provenant de la cession d'actifs sont comptabilisés dans le compte de cession d'actifs. Cela permettra de réduire la position de perte ou de l'inverser en gain, réduisant ainsi l'effet fiscal.
- La direction doit déterminer sa politique d'amortissement pour chaque exercice et la déclarer auprès de la GRA. Cela permettra à la direction de garder une trace de toutes les dépréciations, de tous les ajouts et de toutes les cessions pour chaque catégorie d'actifs.
- Etablir d'urgence un registre des immobilisations qui permette de suivre tous les actifs, leur numéro d'identification unique, leur coût, leur date d'acquisition, leur amortissement, leur localisation, leur valeur comptable nette, etc.
- L'avantage concernant les frais de scolarité prévu dans les contrats des personnels du LFIA doit être traité comme un avantage en nature, c'est-à-dire une allocation en espèces, et qu'elle soit ajoutée au salaire de base et imposée au taux progressif.
- L'états financier déposés à la fin de l'année doit être présentés en GHC afin d'éviter des risques fiscaux en raison des pertes de change.
- Nomination d'un conseiller fiscal pour permettre à l'école de bénéficier d'un conseil fiscal en temps réel.

#### 2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

- M. Feghali présente les nouveaux membres élus du Conseil exécutif, ce qui porte le nombre de membres élus à dix (10). Les nouveaux membres élus sont :
  - MME. LISA POKU BOATENG Membre
  - M. JEAN PAUL NASSAR Membre
  - MME. SOHAD SALLOUM Membre
  - MME. EMMA TARRANT TAYOU -Membre
  - M. FIRAS JABER Membre
- M. FEGHALI informe les nouveaux membres que le Conseil se réunit au moins une fois chaque deux mois.

### 3. AFFECTATION DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF DANS LES COMMISSIONS & COMITE

M. Feghali rappelle au Conseil exécutif que les membres sont affectés aux commissions pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement en étroite collaboration avec l'équipe de direction.

Après discussion sur la proposition initiale, la composition des commissions est arrêtée comme suit :





COMMISSION	STATUS	COMPOSITION PROPOSEE
RH ET DIALOGUE SOCIALE	Exisiani	Emma, Thomas, Lisa, Sohad + Admin & représentant des personnels
FINANCE	Existant	Enyonam, Damaz, Jean Paul ; Dir/Admin ;
COMMUNICATION	Existant	Emma, Mirna, Damaz, Sohad, Dir/Admin ;
ACHATS ET CONTRATS	Existant	Firas, Enyonam, Jean Paul, Thomas, Dir/Admin ;
COMMISSION	STATUS	COMPOSITION PROPOSEE
COMITE EXPANSION	Nouveau	Firas, Jean Paul, Thomas, Enyonam, Jean Louis, Lisa, Dir/Admin ;
INSCRIPTIONS ET DEVELOPPEMENT	Nouveau	Jean Paul, Lisa, Mirna, Sohad, Emma, Jean Louis, Dir/Admin ;

# 4. PROPOSITION D'EMBAUCHE D'UN PERSONNEL CHARGE DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET RATTACHE AU BUREAU EXECUTIF + PROFIL DE POSTE + LES COMPETENCES REQUISES

M. Feghali explique que l'APE n'a pas de représentant à plein temps, ce qui ne permet pas aux membres du Conseil exécutif d'être pleinement impliqués et d'exercer leurs responsabilités avec efficacité sur certains sujets et dossiers importants. Il souligne également la difficulté de pouvoir se réunir tous au même moment en raison de l'indisponibilité des membres.

Certaines tâches, comme celles qui suivent, ne seront jamais accomplies de manière cohérente au fil des années si nous n'agissons pas maintenant :

- Promouvoir la stratégie et la vision de l'APE ;
- Entretenir d'étroites relations avec les autorités, médias et certains acteurs socio-économiques.
- Assurer la communication et les relations extérieures de l'APE
- Organiser les déplacements des membres du Conseil exécutif
- Coordination / communication entre l'APE et les autres instances de l'établissement ;
- Représentation et interaction de l'Établissement avec des partenaires externes nationaux et internationaux :
- Création et planification stratégique des événements de l'APE;
- Mise en œuvre de stratégies pour assurer l'attractivité de notre établissement au Ghana ;
- Coordonner les activités internes de l'APE.

#### M. FEGHALI présente le profil de poste.

Les membres décident de renvoyer la révision du profil de poste à la Commission RH.

Concernant la modalité de recrutement, le Président propose aux membres du Conseil exécutif, avec l'appui de la Proviseure, du DAF et de l'Ambassade de France au Ghana de conduire les entretiens d'embauche des candidats.

Vote pour la proposition d'embauche : 8 voix pour, 1 voix contre Vote pour la proposition de modalité de recrutement : 8 voix pour, 1 voix contre

5. PROJET D'EXPANSION : CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR TRAVAILLER SUR LA STRATEGIE ET LES FUTURS PROJETS D'ETABLISSEMENT (SUR LE VOLET PEDAGOGIQUE) ;

M. Feghali propose l'engagement d'un bureau d'études pour la gestion des différentes phases du projet immobilier notamment l'avant phase (Etudes d'expansion du Lycée).

Cela permettra de s'assurer du suivi et du contrôle de toutes les étapes.





#### Leur mandat consistera à :

- Identifier les objectifs et les résultats attendus des parties prenantes et la gestion des parties prenantes;
- Planification du projet ;
- Créer et gérer le budget du projet, l'estimation des coûts, le suivi des dépenses, en veillant à ce que les objectifs financiers soient atteints ;
- Créer le plan d'affaires du projet et la documentation requise pour les partenaires financiers potentiels;
- Gestion des parties prenantes, y compris les partenaires financiers ou les partenaires liés au projet ;
- Gestion des risques : identifier les risques et les défis potentiels liés au projet ;
- Conformité réglementaire : assurer la conformité avec les réglementations et les exigences locales ;

Concernant les fonds pour le projet d'expansion, M. FEGHALI explique que l'UPSA a déclaré son intérêt pour l'achat du terrain actuel lorsque nous déménagerons, ce qui apporterait des fonds supplémentaires à ceux que nous aurons pour le projet.

Il est proposé de créer un groupe de travail pour travailler sur la stratégie et les futurs projets d'établissement.

Vote pour la proposition de la création d'un groupe de travail qui sera piloté par l'équipe de direction de l'établissement : 8 voix pour.

## 6. Rapport de l'administration

- Évènements de 2024 ;
  - 60 ans Mme SALLOUM présente les activités prévues à l'occasion de la célébration de 60 ans de l'établissement. Les évènements proposés sont :
    - « Cloth day » vendredi 19 avril 2024
    - Walk-a-thon samedi 20 avril
    - Cycle 3 Boom party Samedi 15 juin
    - Photo project ongoing
  - Le comité des 60 ans a conçu deux propositions de pagne pour cloth day;

une avec le logo actuel et une avec le logo modifié.

M. Sidibé va discuter avec Mme DAUER au sujet de la proposition de changement de logo.

- Expansion des locaux administratifs: Il était initialement prévu de placer des conteneurs sur le CDI afin de libérer de l'espace pour les bureaux administratifs. Cependant, les inspections effectuées par M. JABER montrent que le CDI ne peut pas supporter le poids de conteneurs. Il faudra donc envisager un autre emplacement.
- Paiement des salaires en Ghc: M. Sidibé explique qu'une demande a été faite auprès de Bank of Ghana pour pouvoir verser les salaires, d'une partie de nos personnels, en monnaie étrangère sur des comptes domiciliés à l'étranger. La période couverte ira jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Politique d'amortissement des biens du LFIA: M. Sidibé informe les membres que suite aux recommandations du cabinet TGS, une vacataire a été récemment recrutée. Elle est chargée, avec l'appui des équipes de l'administration d'identifier et de répertorier l'ensemble des biens immobilisables du LFIA. Avant le prochain Audit, on aura un registre complet. Conformément aux dispositions de l'AEFE et de la législation ghanéenne, la proposition de durée de patrimoine se présente comme suit :







DESCRIPTION	DUREE
Construction et aménagement des bâtiments	30 ans
Agencements, aménagements matériels et outillage acquis	5 ans
Livres en location	3 ans
Installations, aménagement intérieures, sécurisation des locaux	5 ans
Véhicule	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Matériel audiovisuel	4 ans
Logiciels & site web	4 ans
Matériel de bureautique	4 ans
Mobilier	5 ans
Divers matériels pédagogiques	5 ans

Vote pour la proposition politique d'amortissement : 8 voix pour.

#### 7. QUESTIONS DIVERSES

#### Fonctionnement de l'armoire et du générateur afin de régler le problème de coupure d'électricité

Mme FELGINES pose la question concernant les coupures d'électricité fréquentes qui ont impacté plusieurs cours au premier trimestre et veut savoir si c'est possible d'assurer le bon fonctionnement du générateur afin de palier à ce problème.

M. Sidibé explique qu'il y a eu un problème avec le générateur qui a été résolu. Un panneau solaire va également être installé sur l'un des bâtiments de l'école, à titre d'essai, pour voir si nous pouvons nous en servir en cas d'urgence.

#### Commission pour les projets et voyages scolaires

Mme FELGINES demande si c'est possible de mettre en place une commission permettant d'avoir un mode opératoire commun afin de financer les projets et voyages.

M. Sidibé explique que le processus existant de traitement des projets est fonctionnel et qu'il ne voit pas la nécessité de créer un nouveau comité à cette fin. Il ajoute que les lignes directrices pour l'organisation des projets sont clairement énoncées dans le livret d'accueil remis à chaque personnel à la pré-rentrée et invite tous les enseignants à consulter ce document qui est explicite et sans ambiguïté.

# Couverture assurance maladie après la retraite

Mme Philippe soulève une question concernant la couverture santé des personnels retraités du LFIA. Elle évoque le cas d'un collègue qui a pris sa retraite l'année passée qui n'est plus couvert par la mutuelle et demande s'il y a une possibilité que le LFIA paie une cotisation afin que ces anciens employés continuent de bénéficier de la mutuelle.

M. Sidibé répond que la direction se renseignera sur le coût de cette proposition et reviendra vers les représentants des personnels.

#### Poste de l'assistante de l'APE





Mme. FELGINES demande à savoir le bienfondé du recrutement pour le Conseil exécutif, dans un contexte où le projet d'extension est loin d'être finalisé ainsi que dans un contexte de baisse des effectifs.

M. FEGHALI répond que le recrutement est nécessaire pour la continuité et l'archivage du travail du Conseil exécutif.

La séance est levée à 21h50.

Pièces jointe :

Fait à Accra le 2 février 2024

Le Président du Conseil exécutif

La Secrétaire de séance